



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

---

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 2013**

N° 2013-02-01-06

**EXPLOITATION ET MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET DE LA  
SIGNALISATION TRICOLORE – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE  
COMMANDE – LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE**

Le 1<sup>er</sup> février 2013 à 20 h 30 le conseil municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

**Date de convocation** : 25 janvier 2013

**Date d'affichage de la convocation** : 25 janvier 2013

**PRESIDENCE** : M. BIAUX, maire

**PRESENTS** :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - M. BISSON - Mme LEMERE  
- M. PIERRON, adjoints.  
M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT – M. PERNET -  
Mme MOREAU - M. CAILLOT - M. SMITH – Mme THILLY – Mme MASSON – M. ANTUNES  
- M. BESSON.

<b><u>EXCUSES</u></b> :	Mme GABREL	donne pouvoir à	Mme MOREAU
	Mme LEFORT	donne pouvoir à	Mme STEVENOT
	M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

**ABSENTS** : Mme LE LAY  
Mme DORTA  
M. JOSEPH  
Mme CORREIA  
M. CARRASCO

<b><u>Membres en exercice</u></b> :	29
<b><u>Membres présents</u></b> :	21
<b><u>Procurations</u></b> :	3
<b><u>Votants</u></b> :	24

**Secrétaire de séance** : Sylvie LÉMÉRÉ

**6/ EXPLOITATION ET MAINTENANCE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**  
**ET DE LA SIGNALISATION TRICOLERE**  
**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**  
**LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE FORMALISÉE**

La Ville de Fagnières a contracté avec l'entreprise CITELUM un marché de prestation de service pour la gestion et la maintenance des installations d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore.

L'échéance de ce marché est fixée au 31 décembre 2013.

Afin d'assurer la continuité du service public en matière d'éclairage, il est nécessaire de lancer une nouvelle consultation.

La ville de Châlons-en-Champagne et Cités en Champagne propose à l'ensemble des communes membres de notre Communauté d'Agglomération de participer à la constitution d'un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance de leur éclairage public et de leur signalisation lumineuse tricolore.

La rationalisation permettra à notre commune d'obtenir d'une part l'offre économiquement la plus avantageuse grâce à un effet de volume et d'autre part, de garantir des prestations d'un très bon niveau.

Il vous est proposé de mettre en œuvre une procédure de groupement de commandes, telle que prévue à l'article 8 du code des marchés publics.

Le groupement de commandes sera composé des membres suivant :

- La Ville de Châlons-en-Champagne, coordonnateur ;
- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne;
- Les communes-membres de la Communauté d'Agglomération intéressées.

Une convention constitutive de ce groupement de commandes sera signée par l'ensemble de ses membres. Cette convention prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Ville de Châlons-en-Champagne, et que la commission d'appel d'offres compétente sera une commission d'appel d'offres mixte, constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement ayant voix délibérative.

La procédure consistera en un marché en procédure d'appel d'offres ouvert, à bons de commande, sans minimum et sans maximum, en application des dispositions des articles 33 3<sup>o</sup>al, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics. Il sera conclu pour une période initiale de 1 an reconductible 3 fois. Les bons de commande seront notifiés par les pouvoirs adjudicateurs au fur et à mesure des besoins des entités territoriales concernées.

Il reviendra au futur titulaire de ce marché d'assurer les prestations suivantes :

- ü Gestion et comptes rendus d'activités dit poste G0 ;
- ü Maintenance corrective dit poste G2 C ;
- ü Maintenance préventive dit poste G2 P ;
- ü Gros entretien dit Poste G3.

Afin de permettre des contrats différenciés en fonction du patrimoine de chaque entité territoriale, ces postes feront l'objet de déclinaison en "niveau de service", prestations attendues dans chaque domaine de compétence en fonction du degré de complexité des interventions et de la précision des informations techniques ou de gestion attendues.

Les niveaux de service seraient ainsi ventilés :

Ø En matière d'éclairage public :

- Niveau 1 : service initial ;
- Niveau 2 : service courant ;
- Niveau 3 : service professionnel intégrant des astreintes ;
- Niveau 4 : service expert intégrant des astreintes ainsi que le poste G3 ;

Ø En matière de signalisation lumineuse tricolore :

- Niveau 5 : service professionnel intégrant des astreintes ;
- Niveau 6 : service expert intégrant des astreintes ainsi que le poste G3 ;

Ce marché sera conclu sur la base de prix forfaitaires (G0 et G2) et unitaires (G3).

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et à approuver le lancement de la procédure d'appel d'offres.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis favorable de la commission des finances ;

**OUI l'exposé qui précède**

**DECIDE** de constituer un groupement de commandes dont les membres sont :

- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne ;
- La Ville de Châlons-en-Champagne ;
- Les communes-membres de la Communauté d'Agglomération intéressées, dont la commune de Fagnières,

**DESIGNE** la Ville de Châlons-en-Champagne comme coordinateur du groupement,

**DIT** que la commission d'appel d'offres compétente sera une commission d'appel d'offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes,

**APPROUVE** le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la passation d'un marché de prestations de service relatif à la gestion et la maintenance de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore.

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2013, sous réserve de son vote, et suivants.

Résultat du vote sur le rapport :

- **Voix pour : 22**
- **Voix contre : -**
- **Abstentions : 2**

**ELIT**, pour la représenter au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes :

Membre Titulaire : M. FAUCONNET

Membre suppléant : M. FENAT

Résultat du vote sur l'élection :

- **Voix pour : 20**
- **Voix contre : -**
- **Abstentions : 4**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

**LE MAIRE,**

**Alain BIAUX**